



L'IDENTITÉ

L'identité désigne l'ensemble des caractéristiques et des informations qui permettent de distinguer un individu des autres.

Mais savais-tu qu'il existe 3 sortes d'identités : personnelle, la juridique et la numérique ? Quelle est la différence entre les trois ?

En France, dès sa naissance, un individu obtient une **identité légale** qui permet de **l'identifier** officiellement, c'est-à-dire de le reconnaître et de le différencier des autres.



Cette **identité juridique** est **unique** et inscrite à l'état civil (service public chargé d'enregistrer les actes de naissance, mariage et décès).



L'**identité juridique** regroupe l'ensemble des caractéristiques et des informations que nous obtenons souvent dès notre naissance et qui figurent sur des documents officiels.

L'identité juridique nous permet d'accéder à des **droits fondamentaux** (droit à l'éducation, à la santé, au vote, à circuler...)

L'**identité personnelle** désigne les éléments d'identité choisis par l'individu et qui peuvent facilement changer au cours de sa vie (caractère, goûts, loisirs...).

Un **document officiel** désigne tout document créé et octroyé par un pouvoir public (État, Mairie...).



Après avoir présenté les différents types d'identité essayer de classer les éléments selon ce qui peut se changer facilement ou non.

Ex: métiers, lieu de naissance, passions ...

Éléments d'identité choisis par la personne et qui peuvent changer facilement	Éléments d'identité non choisis et difficile à changer

L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Aujourd'hui, avec le développement d'Internet, l'identité a été profondément modifiée. Des informations personnelles sont publiées sur Internet : on parle d'identité numérique.

L'identité numérique se construit grâce aux traces que nous laissons sur Internet :

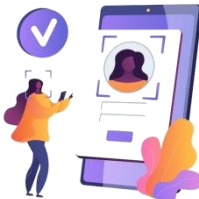
- Traces volontaires à travers ce que nous publions ou disons de nous ;
- Traces involontaires avec ce que les systèmes informatiques retiennent de nous.

-Traces héritées, c'est-à-dire ce que l'on dit ou diffuse de nous sans que nous soyons au courant.

Il faut adopter des bonnes pratiques en ligne : ne pas publier de données personnelles, ne pas donner ses identifiants à des amis, utiliser un pseudonyme, être respectueux des autres, ne pas publier de photographies de camarades sans leur autorisation, paramétrer ses comptes pour en limiter l'accès et toujours réfléchir avant de cliquer ou publier quelque chose. On ne peut pas tout dire ni écrire sur internet!

De plus, il est important de rester méfiant face aux personnes que l'on peut rencontrer sur internet car l'usurpation d'identité est facile, chacun peut prétendre être n'importe qui dans le monde numérique ! Il faut donc limiter l'accès à notre identité numérique.

Un écrit ou une photographie postés sur internet vont rester, parfois longtemps, alors réfléchissez bien, pensez aux conséquences pour vous et les autres avant de publier et soyez responsable.



10 conseils de la CNIL pour rester net sur le web



Réfléchis avant de publier ! 1
Sur Internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions...



Attention aux photos ! 3
Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même, car leur diffusion est incontrôlable.

Ne dis pas tout ! 2
Donne le minimum d'informations personnelles sur Internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...



Sécurise tes comptes ! 4
Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.



Attention aux mots de passe ! 5
Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués : ni ta date de naissance ni ton surnom !



Vérifie tes traces ! 6
Tape régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur Internet.



Utilise un pseudonyme ! 8
Seuls tes amis et ta famille sauront qu'il s'agit de toi.

Respecte les autres ! 7
Tu es responsable de ce que tu publies en ligne, alors modère tes propos sur les blogs, les forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'ils te fassent.



Fais le ménage après ton surf ! 9
Si tu te connectes d'un autre ordinateur que le tien, pense à te déconnecter de tes comptes Internet, sinon n'importe qui pourrait poster des contenus à ta place.




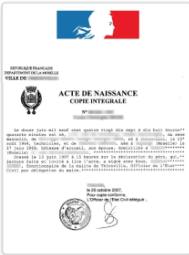




Crée-toi plusieurs adresses e-mail ! 10
Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.

Plus d'infos sur www.jeunes.cnil.fr et aussi sur :
www.facebook.com/cnil - www.twitter.com/cnil
www.dailymotion.com/cnil

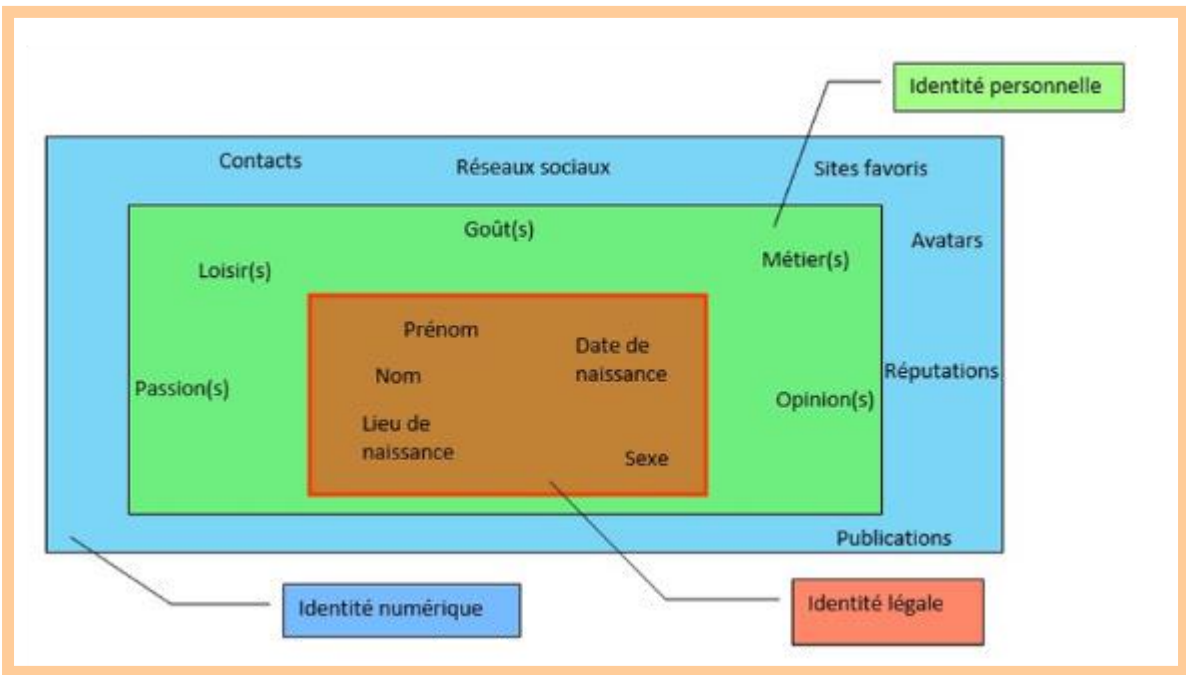
CNIL avec **l'actu**

Grâce à l'illustration, trouve le nom de chacun de ces documents officiels et un exemple de droit qu'il donne à l'individu. Il faut proposer tes réponses directement à l'oral.

Nom du doc officiel	Carte d'identité	Passeport	Carte vitale	Acte de naissance	Permis de conduire	Carte électorale
Photo						
Exemple de droit donné	Droit de circuler en Europe	Droit de voyager et circuler	Droit à la santé		Droit de conduire	Droit de vote
Utilisations	Ouvrir un compte bancaire, passer un examen, ouvrir une entreprise, retirer un colis/lettre.	Voyager hors Europe.	S'identifier auprès de la sécurité sociale, prise en charge financière de soins.	Pour se marier, faire son passeport et sa carte d'identité	Lors d'un contrôle de police en voiture.	Pouvoir voter lors des différentes élections.

Grâce à l'illustration, trouve le nom de chacun de ces documents officiels et un exemple de droit qu'il donne à l'individu. Il faut proposer tes réponses directement à l'oral.

Nom du doc officiel	Carte d'identité	Passeport	Carte vitale	Acte de naissance	Permis de conduire	Carte électorale
Photo						
Exemple de droit donné						
Utilisations						



L'acteur Kad Merad nous raconte qu'après son premier rôle, celui d'un éducateur maghrébin dans une série télé, il a pensé à changer de nom: « Mon personnage s'appelait Ahmed ben Mabrouk, [...] l'Arabe de service. C'est là que j'ai failli changer de nom et m'appeler François Merad, plus passe-partout ». Un pas franchi par son père, Mohamed, qui se fit appeler Rémi. Son fils comédien se contentera, lui, de raccourcir Kaddour par le diminutif Kad. [...]



En 2009, ils ont été 1 074 Français à se rebaptiser dans les règles, la plupart ayant voulu abandonner des noms ridicules. [...] « Il est possible de changer de nom, après décision d'un juge et décret, pour une meilleure intégration à la communauté nationale », affirme l'article 61 du Code civil. [...] Le ministre évoque les lettres des demandeurs qui disent leur profond attachement à la France et qui font état des discriminations rencontrées: enfants moqués à l'école, recherche infructueuse d'emploi ou de logement.

D'après François-Guillaume Lorrain, « Ils changent de nom pour changer de peau », www.lepoint.fr, 2010.

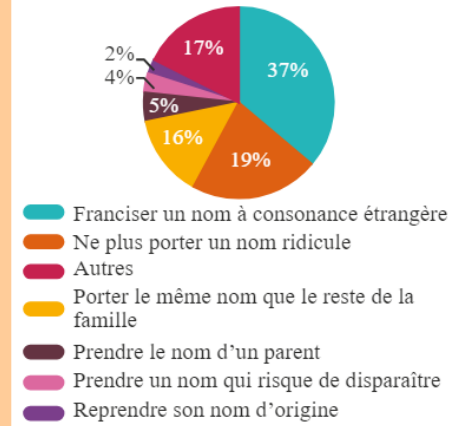
Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de prénom. (...) La demande est portée devant le juge aux affaires familiales à la requête de l'intéressé ou, s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur en tutelle, à la requête de son représentant légal. L'adjonction ou la suppression de prénoms peut pareillement être décidée. Si l'enfant est âgé de plus de treize ans, son consentement est requis.

Doc.4 : Article 60 du Code civil

Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom. (...) Le changement de nom est autorisé par décret.

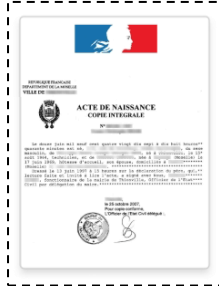
Doc.3 : Article 61 du Code civil

Les raisons pour lesquelles on demande à changer de nom de famille



Ministère de la Justice, 2009.

Images à découper et coller pour compléter la grille



Pour les plus petits ou les enfants en difficulté à l'écrit (pour ne pas compléter le tableau manuellement)

Droit de voyager et circuler

Droit à la santé

Droit de conduire

Droit de vote

Droit de circuler en Europe

S'identifier auprès de la sécurité sociale, prise en charge financière de soins.

Ouvrir un compte bancaire, passer un examen, ouvrir une entreprise, retirer un colis/lettre

Pour se marier, faire son passeport et sa carte d'identité

Pouvoir voter lors des différentes élections.

Voyager hors Europe

Lors d'un contrôle de police en voiture